

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 17/07/2024 - 31252 - 1996 B 05918 - 408 221 208 - AB PLUS

1

BILAN - ACTIF

2024/31252
DGFIP N° 2050 - SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

cerfa

N°15949*06

Désignation de l'entreprise : SARL A.B.PLUS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 183 AV ACHILLE PERETTI 92200 NEUILLY SUR SEINE		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 40822120800023		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 31/12/2023					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	1 283	AC	1 283		
		CX	27 867	CQ	27 867		
		AF	27 800	AG	27 800		
		AH		AI			
		AJ		AK			
		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN		AO			
		AP		AQ			
		AR	58 120	AS	58 120		
		AT	93 472	AU	74 485	18 987	
		AV		AW			
		AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CS		CT		
			CU		CV		
			BB		BC		
			BD		BE		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	BF		BG			
		BH	3 382	BI		3 382	
		TOTAL (II)		BJ	211 924	BK	189 555
STOCKS*		BL		BM			
		BN		BO			
		BP		BQ			
		BR		BS			
		BT		BU			
		BV		BW			
		CRÉANCES	BX	174 838	BY	2 779	172 059
	BZ		149 246	CA		149 246	
	CB			CC			
	DIVERS	CD		CE			
CF		431 665	CG		431 665		
Comptes de régularisation	CH	231	CI		231		
	TOTAL (III)		CJ	755 979	CK	2 779	753 200
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
	Ecart de conversion actif * (VI)		CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	967 903	IA	192 334	775 569
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'1 an :		CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARL A.B.PLUS		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	341 903
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	100 875
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	546 777
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	9 452
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	60 756
	Dettes fiscales et sociales			DY	77 673
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Compte régul.	Autres dettes			EA	5 138
	Produits constatés d'avance (4)			EB	75 773
TOTAL (IV)			EC	228 792	
Ecart de conversion passif *			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	775 569	
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Écart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	228 792	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.B.PLUS

Néant ☐ *

		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	912 260	FH		FI	912 260		
		FJ	912 260	FK		FL	912 260		
	Chiffres d'affaires nets *					FM			
	Production stockée *					FN			
	Production immobilisée *					FO			
	Subventions d'exploitation					FP	50 669		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FQ			
	Autres Produits (1) (11)					FR	962 929		
Total des produits d'exploitation (2) (I)									
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	554		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	318 945		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	9 008		
	Salaires et traitements *					FY	323 821		
	Charges sociales (10)					FZ	135 248		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) *		HS		GA	2 152	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	2 779		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)					GE	3 896		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	796 404
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	166 525	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	166 525	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2052-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SARL A.B.PLUS</u>										Néant ☐ *		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	1 260	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	1 260	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	38 952	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	38 952	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	-37 692	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ		
Impôts sur les bénéfices *										HK	27 959	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	964 189	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	863 314	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	100 875	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2)	Dont	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 2em; margin-right: 10px;">{</div> <div> produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) </div> </div>							HY		
	(3)	Dont	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 2em; margin-right: 10px;">{</div> <div> - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier </div> </div>							IG	1 260	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									HP	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									HQ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									IH	862
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)									IJ	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)									IK	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)									IX	
	(9)	Dont transfert de charges									RC	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS		A5	9 162	)	A1	47 932
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A2	27 653
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A3	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatives	A6	18 491	Obligatoires	A9	9 162		A4	230
				dont cotisations facultatives Madelin	A7	18 491						
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8									
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N		
									Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Charges exception./op gestion courante									38 090			
Charges sur exercice antérieur									862			
Pdt sur exercices antérieures										1 260		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N		
									Charges antérieures	Produits antérieurs		
Charges sur ex.antérieur									862			
Pdt sur exercices antérieures										1 260		

AB PLUS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 100.000 Euros
Siège social : 183, Avenue Achille Peretti
92200 NEUILLY SUR SEINE

RCS NANTERRE B 408 221 208

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2024

Chers Associés,

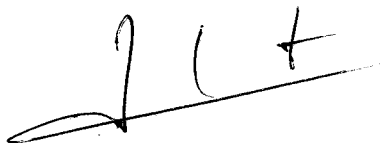
En application de l'article L.223-19 du Code de Commerce, la gérance d'une Société à Responsabilité Limitée doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et un Gérant ou un associé ou d'autres Société dans lesquelles le Gérant exerce une fonction de direction ou d'administration.

Au titre de l'exercice écoulé aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Fait à Neuilly sur Seine,

Le 1er Juin 2024

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a horizontal line and a small cross-like mark at the end.

AB PLUS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100.000 Euros
Siège social : 183, Avenue Achille Peretti
92200 NEUILLY SUR SEINE

RCS NANTERRE B 408 221 208

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre,

Le 30 juin à 14 heures,

Au siège social, à Neuilly sur Seine

Les associés de la société à responsabilité limitée SARL AB PLUS au capital de 100.000 Euros, divisé en 500 parts sociales de 200 Euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS :

- Monsieur LAMBERT Jérôme, titulaire de 350 parts
- Madame HERAL Nathalie, titulaire de 50 parts
-SARL DIMOWEB , titulaire de100 parts

Le total des parts présentes ou représentées est de 500 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La réunion est présidée par Monsieur LAMBERT Jérôme, gérant associé.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce.
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la gérance.
- Affectation des résultats.
- Rémunération de la gérance.

Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés.
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2023.
- Le texte des résolutions proposées.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un profit de 100.875 Euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés approuve la rémunération de Monsieur LAMBERT Jérôme de 34 135 Euros pour l'année écoulée et décide de fixer sa rémunération pour 2023 à 100 000

Euros.

Les charges sociales y afférents restant à la charge de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de 100 875 Euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	100 875 Euros
auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	341 903 Euros
Pour former un bénéfice distribuable de	442 778 Euros
à la réserve légale	0 Euros
Au titre de dividendes aux associés soit 0 € par part	0 Euros
- Au Report à Nouveau, soit	442 778 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, prend acte que ce rapport ne mentionne l'existence d'aucune convention.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le gérant ainsi que par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

